

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_067

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	41
Votants	60
Pouvoirs	19

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : RAPPORT ANNUEL 2020

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. CIPIERRE, M. COLBAC, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
Mme FAURE donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

PÉRIMOUV' : RAPPORT ANNUEL 2020

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que de par ses statuts, l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Régie PERIMOUV' doit réaliser annuellement un rapport sur l'exécution du budget et des missions de service public de l'année écoulée.

Que ce rapport, lié à l'exercice 2020, a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'EPIC, le 1^{er} avril 2020.

Qu'il revient dès lors au Conseil Communautaire du Grand Périgueux de prendre connaissance de ce rapport annuel qui est complété par une synthèse des événements marquants de l'année 2020.

Qu'au regard du compte financier établi et de l'analyse des différents postes budgétaires réalisée par le Directeur de la Régie il apparaît que la situation financière de la Régie PERIMOUV' est désormais maîtrisée et saine.

Considérant que les charges ont atteint au total 6 770 834.15 € pour l'exercice 2020 (6 557 496, 93 € pour l'exercice 2019 et 6 923 912.31 € pour l'exercice 2018) soit + 3.25 %.

Qu'il est important de noter que depuis le budget 2020, les opérations budgétaires liées aux recettes des voyageurs (reversement des recettes au Grand Périgueux) sont intégrées au budget conformément à la demande du comptable augmentant de fait le montant comptable des charges. Pour l'année 2020 cela représente la somme de + 752 932,84 €.

Que de ce fait et à titre de comparaison avec les années passées (en retranchant la somme des recettes billettiques) les charges totales au titre de l'année 2020 sont de 6 017 901,37 euros soit moins 8,2%.

Considérant que les charges à caractère général sont de 1 513 590.44€ (1 710 791,13€ pour le réalisé 2019 et 1 789 310.07 € pour le réalisé 2018), soit -11.52 %.

Que cette diminution continue des dépenses s'explique désormais (au-delà des simples effets de la restructuration du réseau de septembre 2018 sur une année pleine) par les effets de la rationalisation de certaines dépenses courantes et le lancement de nouvelles consultations dont les principales traductions sont effectives en 2020. Enfin, il convient aussi d'intégrer les impacts issus du Covid-19 qui sont venues atténuer certaines de ces dépenses.

Que concernant les charges effectives de personnel, le montant total des salaires, charges et traitements, qui ont été versés au cours de l'exercice 2020 s'élève à 4 426 787.08 € (4 723 591, 41 € pour le réalisé 2019).

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	% réalisé 2019 / 2020
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 076 902.55€	4 723 591.41€	4 426 787.08 €	-6.28 %

Considérant que la diminution des charges de personnel et frais assimilés s'explique par deux facteurs :

- une nouvelle organisation dans la gestion des effectifs sur une année avec des recours différents à des contractuels ou des intérimaires et une limitation des heures supplémentaires ;
- les effets du Covid-19 qui se sont traduits de deux façons au cours de l'année 2020 avec tout d'abord, un recours à l'activité partielle pour 3130 heures durant la période du premier confinement allant de mars à mai 2020. De plus, les remplacements pour maladie ordinaire n'ont pas été nécessaires et un lissage a pu être réalisé dans le cadre des départs en retraite. Puis avec la mise en place du couvre-feu à compter de décembre 2020, d'autres réductions d'activité ont eu lieu.

Que l'effectif de la Régie PERIBUS était de 88.61 agents ETP (Equivalent Temps Plein) hors CDD de remplacement au 31 décembre 2020 contre 88,94 ETP au 31 décembre 2019, soit une stabilisation de l'effectif comme annoncé dans le bilan de l'année 2019.

Que la décomposition au 31 décembre 2020 est la suivante :

- 59.46 roulants ETP dont 9.68 femmes au 31 décembre 2020 et 61.79 roulants ETP en 2019 (dont HANDIBUS) ;
- 3 agents commerciaux ETP (3 au 31 décembre 2019) ;
- 7 contrôleurs / régulateurs ETP (7 au 31 décembre 2019) ;
- 6 agents d'atelier ETP (6 au 31 décembre 2019) ;
- 3,15 agents d'entretien ETP (3.15 au 31 décembre 2019) ;
- 6 personnels administratifs ETP (6 au 31 décembre 2019) ;
- 4 personnels de Direction ETP (5 au 31 décembre 2019).

Que la répartition des effectifs au sein des effectifs est donc stables et en adéquation avec les objectifs fixés en septembre 2018 lors de la restructuration du réseau.

Que le taux d'absentéisme total pour 2020 est de 10.67% contre 6.12% en 2019 et 9.88% en 2018.

Dont :

- Longue maladie : 3.38 % contre 1.74% en 2019 ;
- Maladie : 6.16 % contre 3.34% en 2019 ;
- Accident de travail : 1.03 % contre 1.04% en 2019 ;
- CPP EX : 0.1 % contre 0.07% en 2019.

Considérant qu'il y a eu au total 3294 jours cumulés d'absentéisme contre 1864 jours en 2019 sachant que la maladie ordinaire a représenté 1917 jours en 2020 contre 971 jours en 2019.

Qu'il est important de noter que la crise sanitaire a directement impacté l'absentéisme au titre de l'année 2020. Tout d'abord, avec le premier confinement et les absences au titre de la garde d'enfants mais aussi les personnes dites « vulnérables ». Puis avec les cas contacts et les personnes ayant eu le COVID au sein de la structure.

Qu'enfin, les arrêts concernant la longue maladie ont nettement augmenté (+ 179%) notamment lié à des pathologies graves avec 1037 jours d'absences représentant de fait 1/3 de l'absentéisme total.

Qu'hors longue maladie, le taux d'absentéisme constaté s'élève à 7,29 %.

Considérant que l'exercice clos le 31 décembre 2020 fait apparaître produits qui s'élèvent au total à 7 239 004,05 € (6 703 351,70 € pour le réalisé 2018).

Que les recettes de 2020 ont été meilleure que prévu initialement dans la mesure où le contrat lié aux assurances des véhicules fonctionne selon un principe de bonus-malus pour lequel l'année 2019 a généré un bonus (au titre de l'exercice 2020) de l'ordre de 25 151,30 € au regard du faible nombre d'accidents en 2019.

Que de plus, les recettes des amendes ont plus que doublé pour atteindre 12 008,54 € notamment lié à nouvelle organisation des contrôles et le recours à l'activité partielle a permis une compensation des salaires à hauteur de 32 398,12 € HT.

Que concernant la dotation du Grand Périgueux à l'EPIC Péribus pour l'année 2020 il a été nécessaire au regard des impacts de la crise sanitaire de la revoir à la baisse de 250 000 euros HT soit une dotation finale de 6 100 000 € HT. Cette diminution est liée au non réalisation des prestations bus (réseau à 30% de fonctionnement notamment) durant le premier confinement.

Considérant que le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 est de 468 169,90 € en 2020 contre 145 854,77 € en 2019.

Que le résultat cumulé est de 1 126 706,10 € en 2020 contre 658 536,20€ en 2019. Les excédents des années passées n'ont pas été consommés.

Que ce résultat s'explique essentiellement par les mesures d'économies qui ont été prises au second semestre 2019 pour maintenir le cap fixé en revoyant notamment l'ensemble des dépenses de fonctionnement tout en essayant de déterminer des pistes d'économies et dont les traductions financières se sont répercutées sur une année complète en 2020.

Que pour rappel, ceci était notamment passé par des renégociations et des clôtures de marchés mais aussi avec un suivi financier fin au quotidien sur l'ensemble des dépenses pour en mesurer la pertinence et, le cas échéant, prendre des dispositions nécessaires.

Qu'en complément, de nouvelles actions ont aussi été engagées pour :

- poursuivre la mise en sécurité du site (personnel et environnemental). A cet effet, un budget de 15 000 euros HT a été alloué à cette mise en sécurité des locaux et à l'amélioration des locaux ;
- réaliser, pour la première fois, des actions préventives sur la mécanique des bus à hauteur de 35 000 euros HT dans le but de limiter les temps d'immobilisation des véhicules tout en réduisant les pannes importantes.

Considérant qu'en parallèle, l'ensemble du parc bus a été remis en état de fonctionnement (remplacement des injecteurs sur trois véhicules MAN, mise à la casse d'anciens véhicules aboutissant aussi à une rationalisation du parc).

Qu'enfin, les dépenses liées au COVID (masques, gel, produits désinfectants, paroi protections conducteurs, etc) ont généré une dépense de fonctionnement supplémentaires de l'ordre de 58 845,18 € HT.

Considérant que les gros investissements et travaux réalisés sur l'ensemble des sites sont à la charge, principalement, de la Communauté d'Agglomération, en sa qualité de propriétaire.

Investissements et travaux réalisés en 2020

Que 70 407.34 € d'investissement ont été dépensés. 20 000 € HT ont notamment été dépensés pour l'acquisition de nouveaux smartphones qui permettent de gérer la billettique à l'intérieur des bus. En effet, le matériel embarqué avait 4 ans et les technologies ne correspondaient plus aux évolutions fonctionnelles comme par exemple la mise en place d'un second valideur à l'arrière des bus et de nombreuses déconnexions étaient présentes sur les téléphones.

Que 4805 € ont aussi été dépensés pour le renouvellement de la valise de diagnostic bus, 4169 € HT pour une table élévatrice à destination de l'atelier pour démonter les moteurs des bus, 9567 € HT pour le renouvellement du parc informatique obsolète ainsi que du mobilier et 31 665 € HT pour solder les dépenses 2019 liées à l'installation de 3 WC conducteurs sur le réseau.

Que les recettes se sont élevées à 77 874.52 euros lié aux amortissements. La stratégie afférente aux amortissements a aussi été analysée et retravaillée pour en maintenir le niveau au fur et à mesure des nouveaux investissements dans le but de maintenir les équilibres budgétaires.

Que le résultat d'investissement est de 7 115.97 €. Le résultat cumulé est de 160 212.37 €.

Investissements et travaux prévus (à ce jour) en 2021

Considérant qu'en 2021, il est prévu que le budget des investissements de la Régie PERIBUS soit de 239 212.37 € dont 10 000 € pour le renouvellement du parc informatique avec des ordinateurs portables (télétravail) et équipement d'un bureau en matériel de visio-conférence. 40 000 € pour le remplacement d'anciens modules GPRS dans les bus qui ne correspondent plus aux normes logiciels afin de réaliser de l'information temps réel et l'achat d'écran d'informations pour positionner dans certains bus.

Que des aléas sont aussi provisionnés à hauteur de 160 000 euros pour palier à des achats importants au niveau du parc de bus.

Concernant le réseau Péribus (au sens strict) :

Considérant que les validations du réseau PERIBUS ont diminué de 35 % par rapport à 2019 avec 1 091 084 voyages contre 1 674 021 voyages pour 2019 et 1 596 511 en 2018.

Qu'en 2020, le kilométrage total des lignes a été de 1 179 944 kilomètres contre 1 348 107 kilomètres en 2019 (suite restructuration) et 1.6 millions en 2018. Soit moins 12,47 % entre 2019 et 2020.

Que 35 694 km ont été sous-traités soit 2.7% du kilométrage total.

Que ces évolutions à la baisse aussi bien pour les validations que pour les kilomètres parcourus sont à mettre en lien direct avec la crise sanitaire de la COVID-19 qui a nécessité de multiples adaptations du réseau dont un fonctionnement à 30% de l'offre habituelle sur la période de fin mars à début mai 2020 puis une nouvelle diminution de l'offre en fin de journée à compter de fin 2020.

Considérant que concernant la fréquentation, qui dès le début 2020 présentait une augmentation de l'ordre de 10% (dans la dynamique de fin 2019) a été ensuite brutalement réduite à pratiquement zéro avec le confinement durant 2 mois et la gratuité du réseau (comptage non possible) puis un retour à 90% de la fréquentation a été constaté de fin mi-mai à début septembre avant de retomber à 80% dès le mois octobre avec d'une part, la généralisation du travail mais aussi avec la nouvelle organisation de l'éducation nationale et l'alternance en présentiel une semaine sur deux pour les lycéens.

Qu'ainsi, les effets de la crise sanitaire ont fortement impacté le réseau aussi dans sa fréquentation avec des répercussions qui continuent à la fois dans son fonctionnement sachant que l'image des transports collectifs, lieu de concentration des personnes, a aussi été impactée.

Qu'enfin, l'installation d'un second validateur à l'arrière des bus permet de fluidifier la vitesse commerciale des bus tout comme la mise en place de deux applications mobiles de vente et de validation de titres (M-Ticket et Modalis – application régionale).

Concernant le service Handibus :

Considérant que 2626 courses ont été réalisées en 2020 contre 4500 en 2019 (soit moins 41,6%) pour un taux de groupage de 1.47 usagers par course avec 3861 clients en 2020 contre 6400 clients en 2019 (soit moins 39,6%).

Que ceci correspond à une centaine de personnes différentes qui utilisent le service.

Que 2 996 km ont été parcourus en 2020 contre 58 123 km parcourus en 2019 représentant une baisse de l'ordre de 26%.

Qu'1/3 des courses sont des courses occasionnelles et 2/3 sont des courses dites régulières (+ de 2 fois par semaine).

Que tout comme le réseau de bus, le service Handibus a été impacté par les restrictions liées à la COVID-19 et la fermeture de nombreux centres.

Concernant le service Télébus :

Les nouveaux critères d'accès instaurés en septembre 2018 ont permis sur une année complète d'avoir un service adapté au public cible tout en générant des économies (- 70 000 euros) par rapport à 2018.

Concernant le service Périvélo :

Considérant que le parc de Périvélo qui compte 360 vélos dont 320 à assistance électrique (20 musculaires et 20 pliants) a un taux annuel moyen de location de 85% dont 100% sur la période d'avril à octobre avec également une liste d'attente de l'ordre de 50 personnes.

Que les maintenances sont assurées, comme prévues initialement en 2019, en interne par un mécanicien bus à mi-temps. Toutefois, au regard du nombre de vélos à maintenir il conviendra à compter de 2021 de procéder à un recrutement à temps complet d'un mécanicien vélo pour permettre d'avoir une réactivité et une fluidité dans les dites réparations.

Considérant que Les recettes commerciales s'élèvent à 752 932.84 euros TTC soit -28,75% par rapport à 2019 (1 056 864 €).

Qu'il est aussi important de noter qu'au-delà de la période de gratuité de deux mois réalisée lors du premier confinement, un geste commercial de 2 mois offerts a aussi été consenti aux abonnés du fait de la restriction de l'offre. Ceci a impacté les recettes billettiques de pratiquement 200 000 €.

Qu'en parallèle, la vente à bord de véhicules a été à nouveau suspendue à décembre 2020 dans le cadre des mesures sanitaires augmentant les applications mobiles permettaient de valider.

Qu'enfin, la baisse de la fréquentation de l'ordre de 35% vient de fait accentuer la diminution des recettes.

Considérant que l'objectif pour 2020 est d'avoir un ratio Voyageurs / Kms proche de 1.5 n'a pas été atteint au regard de la crise sanitaire et de l'impossibilité d'effectuer des statistiques durant la période de confinement du fait de la gratuité (mi-mars à début mai 2020).

Que toutefois, cet objectif doit être maintenu comme une tendance de fond à atteindre tout en renforçant le nombre des abonnés.

Que pour rappel, en 2019, les calculs ont été retravaillés pour déterminer le coût kilométrique du réseau qui s'établit à 4.77 euros / km.

Qu'enfin, le parc bus (mis à disposition par le Grand Périgueux) s'élève au 31 décembre 2020 à 56 véhicules :

- 1 véhicule Périvélo
- 2 véhicules PMR - Handibus
- 10 mini bus
- 15 bus moyens
- 28 bus standards

Que 5 mini-bus ont été renouvelés et mis en service en novembre 2020 permettant de sortir du parc des véhicules anciens de plus de 13 ans d'âge et ainsi rendre le parc totalement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Un bus hybride de taille moyen (10 mètres) a été aussi mis en service en décembre conformément au plan de renouvellement des bus du Grand Périgueux.

Considérant que ces nouveaux véhicules sont bien perçus par les usagers et les conducteurs.

Que contrairement au plan de renouvellement initial des bus, il n'y aura pas de nouveaux achats en 2021 afin d'engager une réflexion à l'égard des nouvelles énergies de bus (bio-carburant, GNV, électricité, hydrogène, etc) et procéder à des tests bus sur les différentes lignes structurantes du réseau. Une étude technique commanditée par le Grand Périgueux en lien avec l'EPIC Péribus sera donc conduite au printemps 2021 afin de pouvoir orienter les futurs achats à compte de 2022 en lien avec le projet du futur dépôt de bus.

VI. Activités marquantes en 2020

Considérant qu'en 2020, le fait marquant a été la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a fortement impacté l'activité mais aussi le volet humain avec de nouveaux process à mettre en place et règles strictes à organiser et respecter.

Que malgré cela, des évolutions ont aussi permis d'ajouter un second valideur dans les bus, de revoir les vecteurs de communication à l'égard des usagers pour promouvoir l'offre de bus mais aussi Périvélo et de mobilité au sens large du terme.

Que deux applications mobiles pour la vente des titres à bord ont été déployées à l'été 2020.

Que des actions de fonds ont également été poursuivies vis-à-vis des obligations réglementaires.

Qu'enfin, une nouvelle ligne de bus (K5) a été mise en place début de mise en service de la halte ferroviaire de Boulazac. Cette nouvelle ligne est en lien direct avec les TER pour en assurer les correspondances à destinations des pôles générateurs du secteur de Boulazac mais aussi de Trélissac.

Considérant que les perspectives 2021 sont la poursuite des ajustements sur le réseau Péribus : ligne C, B, K4, R3 et les services le dimanche soir à destination des étudiants et internes arrivant en gare de Périgueux ;

Que la nouvelle réglementation liée aux transports de personnes nous obligera à revoir les services des lignes R qui seront désormais effectués à compter de septembre 2021 en autocars au regard de leur vocation essentiellement scolaire. A cet effet, de la sous-traitance est envisagée car Péribus ne dispose pas du matériel adéquat ;

Que le remplacement de l'intégralité des valideurs bus sera réalisé sur l'intégralité du parc afin de pouvoir accepter les cartes Régionale Modalis à compter de janvier 2022 et qui deviendront l'unique titre de transport distribué sur le réseau Péribus ;

Que l'offre Périvélo sera diversifiée à compter de l'été 2021 : vélo atypique (bi et tri-porteur notamment) et recrutement d'un mécanicien vélo ;

Que l'agence Périmouv' sera déménagée pour la rapprocher d'une artère passante de Périgueux. Lieu dans lequel sera aussi intégré l'atelier de réparation Périvélo ;

Qu'une offre bus sera proposée le dimanche en fin de journée à compter du printemps 2021 en lien avec les trains en gare de Périgueux pour desservir un public d'internes et d'étudiants notamment ;

Que le maintien coûts de fonctionnement est attendu pour 2021 ;

Que le nouveau contrat d'exploitation (COSP) entre la Régie Péribus et le Grand Périgueux sera préparé pour une mise en place à compter du 1er janvier 2022.

Conclusion

Considérant que la Régie PERIBUS a su, en 2020, faire face à la crise sanitaire du COVID-19 en maintenant une offre de mobilité en lien avec les restrictions imposées et adapter de multiples fois l'offre aux besoins sur l'ensemble de son activité : Péribus, Handibus, Télabus et Périvélo.

Que même si la fréquentation a chuté et que cela semble perdurer (comme sur l'ensemble des réseaux à l'échelle nationale), l'ensemble des équipes sont restées mobilisées et ont su accepter les ré-organisations d'activité proposées afin de maintenir une activité de qualité.

Que les impacts de la crise sanitaire ont également modifiés et certainement durablement l'image des transports collectifs qu'il conviendra de regagner.

Que le nouveau Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) sera rédigé en 2021 pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2022 sous l'entité Périmouv' qui prend désormais corps avec un véritable outil de gestion et de promotion de la mobilité du quotidien.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte du rapport 2020 relatif à l'exécution du budget et à l'activité de la Régie Péricoumou'.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 25/06/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 25/06/2021	Périgueux, le 25/06/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

